

Le communiqué suivant remplace le communiqué publiée le 30 mai 2018 à 19 h 30 (heure de Paris) sous le numéro 7508P du RNS.

Le paragraphe "Transaction entre parties liées" a été ajouté à l'annonce, afin de refléter le fait que la Facilité d'emprunt conclue par Novacyt constitue une transaction entre parties liées au sens des Règles de l'AIM pour les Entreprises en vertu du fait que l'investisseur institutionnel français, Vatel Capital, était un actionnaire important du Groupe dans les 12 derniers mois précédant le communiqué.

Toutes les autres informations restent inchangées depuis le 30 mai 2018. Afin d'éviter tout doute, le Groupe confirme qu'aucune facilité d'emprunt supplémentaire n'a été conclue depuis le 30 mai 2018.

ANNULE ET REMPLACE - Novacyt obtient un financement de 4,0 millions d'euros par le biais d'une facilité de crédit non garantie pour soutenir sa stratégie de fusion et acquisition

Paris, France et Camberley, Royaume-Uni - 30 mai 2018 - Novacyt (EURONEXT GROWTH : ALNOV ; AIM : NCYT), spécialiste international du diagnostic clinique, a le plaisir d'annoncer que le 29 mai 2018, elle a conclu avec un investisseur institutionnel français une nouvelle facilité de crédit non garantie de 4,0 millions d'euros (la "**facilité d'emprunt**»).

La facilité d'emprunt comporte deux éléments dont une avance initiale non garantie de 4,0 millions d'euros avec un intérêt payable mensuellement au taux de 7,5% par an ("**l'Avance de paiement**"), et une obligation convertible amortissable mensuellement sur une période de trois ans qui porte un intérêt annuel effectif de 7,5% ("**Obligation Convertible**"). Novacyt a prélevé l'avance et a reçu la totalité du financement de 4,0 millions d'euros le 29 mai 2018 et peut soit la rembourser au plus tard le 30 juin 2018, soit, à sa seule discrétion, la remplacer par l'obligation convertible. L'obligation convertible sera amortie mensuellement, sans garantie et sans clause restrictive, et est soumise à l'approbation des actionnaires pour donner à la Société la capacité d'émettre des capitaux propres sans accorder de droit de préemption lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2018 ("**l'Approbation des actionnaires**").

L'Obligation Convertible sera émise en une seule tranche d'une durée de 3 ans et d'un taux d'intérêt annuel de 7,4% et d'une prime de non-conversion payée à terme échu de 0,1% convertible, uniquement en cas de non-respect par le Groupe de ses obligations de remboursement. Ce n'est qu'alors que la conversion peut être déclenchée à la discrétion du détenteur des obligations (la "**Conversion**"). La conversion de la Facilité en actions ordinaires se ferait à un prix de conversion fixe de 0,70 € par action ordinaire.

Le montant de 4,0 millions d'euros a été obtenu pour soutenir les plans d'acquisitions actuels de Novacyt. Le Groupe est actuellement engagée dans de multiples négociations avec des sociétés de diagnostic clinique qui génèrent des revenus, sont rentables et

permettent au Groupe d'accéder à certains marchés clés. De plus amples détails sur toute transaction potentielle seront communiqués une fois que les conditions contraignantes auront été convenues, bien qu'il ne puisse y avoir aucune garantie qu'une transaction potentielle sera réalisée.

Opération entre parties liées

L'emprunt obligataire convertible a été conclu entre Novacyt et Vatel Capital ("Vatel").

La participation de Vatel pour la Facilité d'emprunt constitue une opération entre parties liées au sens des Règles de l'AIM pour les Sociétés (les " Règles de l'AIM ") du fait que Vatel étant un actionnaire important du Groupe au cours des 12 derniers mois. Les Administrateurs considèrent, après avoir consulté Stifel, son "nomad", que les conditions de l'opération sont équitables et raisonnables en ce qui concerne les actionnaires du Groupe. La participation actuelle de Vatel dans le capital du Groupe est de 9,1%.

Étant donné que la facilité d'emprunt représente une opération entre parties liées aux termes des règles de l'AIM, la présente annonce contient également les renseignements exigés à l'annexe 4 des règles de l'AIM.

Graham Mullis, Directeur Général du Groupe Novacyt, a déclaré :

« Je suis très heureux que nous ayons obtenu ce financement. Nous progressons bien dans notre stratégie d'acquisitions et ces fonds permettront au Groupe d'exécuter de façon plus efficiente et plus efficace toute opération éventuelle, ce qui, en retour, lui permettra d'obtenir une meilleure valeur. Je suis enthousiasmé par la qualité de notre portefeuille actuel d'acquisitions et j'ai hâte de fournir une mise à jour aux actionnaires en temps opportun. »

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.novacyt.com ou contactez :

Novacyt SA

Graham Mullis,
Chief Executive Officer
Anthony Dyer, Chief Financial Officer
+44 (0)1223 395472

Stifel Nicolaus Europe Limited (Nominated Advisor and Joint Broker)

Jonathan Senior / Fred Walsh / Ben Maddison
+44 (0)20 7610 7600

WG Partners (Joint Broker)

Nigel Birks / Chris Lee / Claes Spång
+44 (0) 203 705 9330

FTI Consulting (International)

Brett Pollard / Victoria Foster Mitchell
+44 (0)20 3727 1000
victoria.fostermitchell@fticonsulting.com

FTI Consulting (France)

Arnaud de Cheffontaines / Astrid Villette

+33 (0)147 03 69 47 / +33 (0)147 03 69 51

arnaud.decheffontaines@fticonsulting.com / astrid.villette@fticonsulting.com

A propos de Novacyt Group

Le Groupe Novacyt est un leader dans le secteur du diagnostic médical et dispose d'un portefeuille de produits et services pour le cancer et les maladies infectieuses en croissance. Grâce à sa plateforme technologique propriétaire NOVAprep® et sa plateforme moléculaire, genesig®, Novacyt est capable de mettre à disposition une offre produits très large et très innovante dans le domaine de l'oncologie et des maladies infectieuses. Le Groupe a également diversifié son chiffre d'affaires par la commercialisation de réactifs utilisés en oncologie, microbiologie, hématologie et sérologie. Ses clients et partenaires figurent parmi les plus grandes sociétés du secteur.